



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

AVENANT N°1 DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU 18 NOVEMBRE 2024

Entre

L'Etat, Le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, représenté par le Directeur général de la cohésion sociale, Monsieur Jean-Benoît DUJOL, et désignée sous le terme « l'Administration », d'une part,

Et

La Collectivité Européenne d'Alsace, Collectivité territoriale, dont le siège social est situé Place du quartier Blanc – 67000 – STRASBOURG, représentée par le président du Conseil Départemental, Frédéric BIERRY, et désignée sous le terme « l'Organisme », d'autre part,

N° SIRET : 200.094.332.00018

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Pour l'année 2025, la contribution financière de l'administration est fixée à hauteur de **200.000 €**.

Article 2

Une avance correspondant à 50 % du montant annuel de la contribution, soit **100.000 €**, est versée à la notification du présent avenant.

Le solde de la subvention sera ensuite versé sous réserve de la transmission :

- du compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059).
- Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II de la convention et définis d'un commun accord entre l'Administration et l'Organisme.

Ces documents sont signés par le président du Conseil départemental ou toute personne habilitée.

Article 3

Cette dépense est imputée sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » - action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables », activité de programmation 30450171712 « lutte contre la prostitution des mineurs », compte PCE 6531220000 « 10.02.01 – Transferts directs aux départements » du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », pour l'exercice 2025.

Article 4

L'ordonnateur est le directeur général de la cohésion sociale.

Le comptable assignataire est le Contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès des ministères sociaux, domicilié à l'adresse suivante : 78/84 rue Olivier de Serres – CS 59234 - 75739 PARIS CEDEX.

Article 5

Les autres clauses de la convention susmentionnée demeurent inchangées.

Paris, le

Pour l'Organisme,
(Nom, signature et cachet)

Pour l'Administration,
La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Par délégation, le Directeur général de la cohésion sociale

ANNEXE I
BUDGET GLOBAL DU PROJET ACTUALISE
Exercice 2025

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 – Achats	20 000	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	15 000		
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	340 000
Autres fournitures	5 000	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	50 000	DGCS	200 000 €
Locations	50 000		
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	140 000
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Organismes sociaux (détailler) :	
Services téléphonie, internet et autre			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes			
64- Charges de personnel	195 000		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA –emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante	75 000	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Charges indirectes réparties affectées		Ressources propres affectées	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	340 000	TOTAL DES PRODUITS	340 000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	